

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS****SEANCE DU 14 DECEMBRE 2022****PRÉSENTS (14)**

Annick MERLE – Annie BARBIER – Jean-René RABILLOUD – Monique PONGAN –
Didier GAUDIN – Anna-Maria SIBUT - Thierry TOULEMONDE – Rémi CHATELAT -
Frédéric RILLIOT - Laure ACHARD - Brigitte CATTAUD - Catherine FERRAND-
TARAZONA - ARNAUD CAILLIARD - Michel DAVID

ABSENTS (5)

Marine RIVAL-MARY – Christophe PENY - Stéphane ROBERT - André
CHANTIOUX - Sylvie ROZZE-GUICHERD

POUVOIR (5)

Marine RIVAL-MARY donne pouvoir à Jean-René RABILLOUD - Sylvie ROZZE-
GUICHERD donne pouvoir à Michel DAVID – Stéphane ROBERT donne pouvoir à
Monique PONGAN – Christophe PENY donne pouvoir à Annick MERLE – André
CHANTIOUX donne pouvoir à Annie BARBIER.

La séance publique est ouverte à 18H50 sous la présidence de Madame Annick MERLE, Maire de
FRONTONAS.

**Madame le Maire propose de désigner Madame Anna-Maria SIBUT comme Secrétaire de
séance.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales
à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Madame Anna-Maria SIBUT ayant obtenu la
majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées. (*Approuvé à
l'unanimité*)

ORDRE DU JOUR**Finances :**

2022-11-02 : Réactualisation des tarifs municipaux au titre de l'année 2023

2022-11-03 : Fixation d'un tarif pour la petite salle de l'espace du Belvédère

2022-11-04 : Mise en place d'une nouvelle tarification pour la bibliothèque municipale

**2022-11-05 : Actualisation des tarifs des services de restauration scolaire et d'accueil
périscolaire**

2022-11-06 : Attribution des subventions versées aux associations au titre de l'année 2023

2022-11-07 : Versement d'une subvention à la Maison Familiale Rurale de CHAUMONT

**2022-11-08 : Versement d'une subvention à l'Espace de Formation des métiers et de l'artisanat
de Bourgoin-Jallieu**

**2022-11-09 : Décision prise par le Maire en matière de marchés publics dans le cadre de sa
délégation de compétence de l'article L2122-22-4**

Affaires générales :

**2022-11-10 : Convention cadre de partenariat entre l'école primaire et la bibliothèque
municipale**

2022-11-11 : Délibération portant autorisation de désherbage de la bibliothèque municipale

Informations et Questions diverses

Madame le Maire en ouverture de séance évoque le souvenir de Monsieur Gérard FERRAND, ancien adjoint
de 2012 à 2020, décédé dernièrement. Elle adresse à Madame Catherine TARAZONA toutes les marques
de sympathie au nom du Conseil municipal et des employés communaux.

Madame le Maire remercie également au nom de Madame Marine RIVAL l'ensemble des conseillers
municipaux pour les témoignages dont ils ont fait preuve à l'occasion de la naissance de Gabriel.

Délibérations :

**2022-11-02 : Réactualisation des tarifs municipaux au titre de l'année 2023 (rapporteur
Monique PONGAN)**

Madame PONGAN, adjointe aux finances, rappelle au conseil municipal qu'il est invité à réactualiser les
tarifs municipaux pour la fourniture de prestations ou de services au titre de l'année 2023.

Il est proposé une augmentation de 6% en lien avec le taux d'inflation 2022 :

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

1 – Photocopies et numérisations

Désignation	Tarif copie NB Année 2022	Tarif copie couleur Année 2022	Tarif copie ou numérisation NB Année 2023	Tarif copie couleur Année 2023
Copie format A4	0.18 €	0.50 €	0.18 €	0.50 €
Copie format A3	0.50 €	0.70 €	0.50 €	0.70 €

Le coût de la copie A4 noir et blanc est conforme à l'article L 300-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration.

Agrafage par 10 : 2.00 €

Agrafage par 20 : 4.00 €

2 – Locations de salles

	Année 2019	Année 2020	Année 2022	Année 2023	CAUTION
Salle de réception	260.00 €	260.00 €	300.00 €	318.00 €	300.00 €
Salle des fêtes	331.00 €	0 €	340.00 €	360.00 €	400.00 €
Stade	112.00 €	115.00 €	115.00 €	122.00 €	200.00 €
Club house	260.00 €	260.00 €	260.00 €	276.00 €	300.00 €
Halle + Club house			800.00 €	848.00 €	1 000.00 €
Espace du Belvédère 1 jour			500.00 €	350.00 €	1 000.00 €
Espace du Belvédère WE			800.00 €	500.00 €	1 000.00 €
Salle du sous-sol Espace du Belvédère			300.00 €	318.00 €	300.00 €

3 – Concessions funéraires

Nature	Durée	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2022	Année 2023
Concession	15 ans 2m ²	132,60 €	135.25 €	137,00 €	150.00 €	160.00 €
	15 ans 4m ²	265.20 €	270.50 €	273,00 €	300.00 €	320.00 €
	30 ans 2m ²	224.40 €	228.90 €	231,00 €	250.00 €	270.00 €
	30 ans 4m ²	448.80 €	457.80 €	463,00 €	500.00 €	540.00 €
Columbarium & caverne	15 ans	306,00 €	312.10 €	316,00 €	350.00 €	370.00 €
	30 ans	408,00 €	416.20 €	421,00 €	450.00 €	480.00 €

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

4 – Divers

Désignation	Modalité taxation	Année 2020	Année 2022	Année 2023
Marché vendredi	Unité/jour	2.10 €	2.15 €	2.30 €
Terrasses	M ² /an	10.40 €	10.70 €	11.30 €
Terrasse S/empl. stationnement	M ² /jour	0.10 €	0.10 €	0.11 €
Commerces non sédentaires	1J Occ. Sem/an	64.00 €	65.00 €	69.00 €
Vente au déballage	Ml/jour	2.50 €	2.60 €	2.80 €
Cirques/spectacle itinérant	M ² /jour	1.02 €	1.05 €	1.10 €
Vogue/Manèges	M ² /Période	0.33 €	0.34 €	0.36 €

➤ **Adopté à l'unanimité**

2022-11-03 : Fixation d'un tarif pour la petite salle de l'espace du Belvédère (rapporteur Monique PONGAN)

Madame Monique PONGAN, adjointe aux finances, rapporte à l'assemblée les éléments suivants :

Dans le cadre de la mise en place d'activités de loisirs ou de santé de la part de professionnels présents sur la commune, il a été convenu, de mettre à disposition la petite salle de l'espace du Belvédère à titre onéreux.

Le montant proposé au titre de l'année 2023 est de 3,00 € de l'heure.

Débat :

Monsieur RABILLOUD demande comment est fixée la cotation ?

Madame PONGAN répond que le montant est fixé par rapport à une précédente délibération et au tarif similaire pratiqué à Chamagnieu.

Madame SIBUT demande s'il existe un planning de tenue des salles ?

Madame PONGAN : un planning sera établi à compter du mois de janvier date de la première intervention de l'auto entrepreneur.

➤ **Adopté à l'unanimité**

2022-11-04 : Mise en place d'une nouvelle tarification pour la bibliothèque municipale (rapporteur le Maire)

Madame le Maire expose à l'assemblée,

Dans le cadre de la mise en réseau des bibliothèques municipales de Chamagnieu et Frontonas, il est nécessaire d'harmoniser le fonctionnement des deux structures. En effet, afin de faciliter l'accès aux bibliothèques et à leurs collections, il est préconisé que les utilisateurs de chaque bibliothèque aient les mêmes services et conditions d'inscription.

La constitution d'un catalogue unique, via le logiciel OPAC multi-sites Microbib, permet aux utilisateurs de repérer un document dans n'importe quelle bibliothèque et ainsi connaître sa disponibilité ou pas et ensuite d'aller le retirer ou le consulter dans la bibliothèque appropriée.

Le catalogue étant commun aux deux entités, les usagers pourront donc emprunter les documents dans l'une ou l'autre des bibliothèques sans avoir besoin de deux abonnements.

Aussi, il proposé, en accord avec la Commune de Chamagnieu, d'harmoniser les tarifs municipaux de la bibliothèque de Frontonas de la manière suivante :

- 15 € par an et par foyer
- 15 € par an et par foyer pour les personnes extérieures
- Gratuité pour les moins de 18 ans
- Gratuité pour les collectivités.

Par ailleurs, le règlement unique aux deux structures permettra de faciliter l'usage des bibliothèques et la politique de circulation des documents :

- 10 documents (livres, CD, DVD, revues) par personne
- 1 jeu de société (chamagnieu propose une ludothèque)

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

La durée du prêt est d'un mois. En cas de perte d'un livre récent (moins de 6 mois) ou si celui-ci est détérioré, l'abonné devra le racheter ou faire un chèque du montant correspondant au prix du livre.

➤ **Adopté à l'unanimité**

2022-11-05 : Actualisation des tarifs des services de restauration scolaire et d'accueil périscolaire (rapporteur Annie BARBIER)

Vu le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,
Vu la délibération du conseil municipal du 7 septembre 2022 fixant les tarifs de restauration scolaire et d'accueil périscolaire,

Madame BARBIER, adjointe en charge des affaires scolaires, informe l'assemblée,

La restauration scolaire est basée sur un tarif unique par repas. L'inflation et l'augmentation des produits alimentaires tels que les fruits et légumes ou encore la viande et les produits laitiers vont engendrer un coût supplémentaire d'environ 10 à 15% tout en tenant compte de l'augmentation très significative des effectifs notamment en maternelle.

Afin de maintenir les engagements en matière de qualité nutritionnelle notamment au regard du dispositif « Groupement d'Etude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition » (GEMRCN) et de la loi EGALIM, il est proposé au conseil municipal de fixer les tarifications au restaurant scolaire et à la garderie de la manière suivante à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Prestations	Tarif 2017/2018	Tarif 2018/2019	Tarif 2019/2020	Tarif 2020/2021	Tarif 2021/2022	Tarif A compter du 01/01/23
Restauration scolaire « enfant »	4.10 €	4.10 €	4.20 €	4.20 €	4.30 €	4.80 €
Restauration scolaire « panier repas »	4.10 €	2.20 €	2.20 €	2.20 €	2.20 €	2.20 €
Restauration scolaire « enfant » non-inscrits	6.50 €	6.50 €	6.70 €	6.70 €	6.70 €	7.40 €
Restauration scolaire « adulte » et enseignant	6.70 €	6.70 €	6.80 €	6.80 €	6.80 €	7.50 €

Prestations	Modalités	Tarif 2020/2021	Tarif 2021/2022	Tarif Au 01/01/2023
Garderie 7h20-8h20	Tarifcation à l'heure	1.10 €	1.20 €	1.30 €
Maternelle et CP : garderie 16h30/18h25	Tarifcation à l'heure	1.10 €	1.20 €	1.30 €
Du CE1 au CM2 : étude/garderie de 16h30 à 18h25	Tarifcation à l'heure	1.10 €	1.20 €	1.30 €

Débat :

Madame BARBIER explique que le coût de l'augmentation sur l'année scolaire pour un enfant qui déjeunerait tous les jours serait de 75 € à l'année.

Mme le Maire et Monsieur RABILLOUD émettent le souhait que l'augmentation tarifaire s'applique également sur les repas pour les personnes adultes et les enfants non-inscrits.

Madame PONGAN s'interroge sur les modalités qui seront envisagées en cas de nouvelle hausse de l'alimentation.

Madame le Maire explique que les augmentations vont certainement impactées le budget ENERGIE dans un premier temps.

Arrivée de Madame Laure ACHARD à 19h10 qui participe au vote à compter de cette délibération

➤ **Adopté à l'unanimité**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS****2022-11-06 : Attribution des subventions versées aux associations au titre de l'année 2023
(rapporteur Monique PONGAN)**

Les dispositions des articles L.4221-1 et L.4221-5 du Code général des collectivités territoriales précisent que la commune peut octroyer des subventions aux associations et décider de l'ouverture des crédits budgétaires.

Chaque année le conseil municipal de Frontonas octroie des subventions de fonctionnement à diverses associations afin de leur permettre de maintenir ou de développer le niveau de leurs activités.

Le tableau récapitulatif annexé à la délibération présente les différents montants affectés aux associations pour 2023. La somme totale versée s'élève à **7 570 €**.

Anna-Maria SIBUT et Michel DAVID, en qualité de membres du bureau d'associations ne prennent pas part au vote.

Information :

Madame PONGAN interpelle l'assemblée sur le non versement d'une subvention au club de foot et rend compte de cette décision suite à une entrevue avec l'association.

➤ **Adopté par 17 voix POUR**

**2022-11-07 : Versement d'une subvention à la Maison Familiale Rurale de CHAUMONT
(rapporteur Annie BARBIER)**

Madame Annie BARBIER présente à l'assemblée la proposition de subvention concernant une demande émise par la Maison Familiale et Rurale de Chaumont concernant la formation par l'apprentissage.

La MFR de Chaumont sollicite l'aide financière de la commune, sans en préciser le montant, pour deux jeunes frontonais

- **Robin BARBIER**
- **Keynoa BERIAUD**

Annie BARBIER ne prend pas part au vote.

➤ **Adopté par 18 voix POUR**

2022-11-08 : Versement d'une subvention à l'Espace de Formation des métiers et de l'artisanat de Bourgoin-Jallieu (rapporteur Annie BARBIER)

Madame Annie BARBIER présente à l'assemblée la proposition de subventionnement concernant une demande émise par l'Espace de Formation des métiers et de l'artisanat de Bourgoin-Jallieu concernant la formation par l'apprentissage. L'EFMA sollicite l'aide financière de la commune sur la base de **100 €** par jeune.

3 apprentis suivent les formations suivantes :

- **1 BP coiffure**
- **1 BAC PRO maintenance des véhicules**
- **1 CAP maintenance des véhicules**

Le Conseil municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité, décide :

- ✚ **DE SOUTENIR cette action en versant une subvention exceptionnelle à l'Espace de Formation des métiers et de l'artisanat de Bourgoin-Jallieu d'un montant de 300 €.**

Débat :

Anna-Maria SIBUT demande si les parents des deux écoles sont informés des aides versées ?

Mme le Maire répond que cette information doit être certainement diffusée par l'intermédiaire des conseils d'administration.

2022-11-09 : Décision prise par le Maire en matière de marchés publics dans le cadre de sa délégation de compétence de l'article L2122-22-4 (rapporteur Monique PONGAN)

Vu l'article L2122-22-4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2014-03-07 du 29 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire dans les limites de l'article sus-visé,

Il est rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de cette délégation. Le tableau ci-après, recense les différents marchés et avenants :

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

Date du marché	Titulaire	Objet du marché	Montant HT
10/10/2022	IWOODLOVE	Réalisation de portes pour mobilier de l'église communale	9 580.00 €

Pour permettre le paiement partiel de cette opération et finaliser le paiement du matériel informatique, un virement de crédit a été opéré sur la section investissement de la manière suivante :

Chapitre	Article	Désignation	Montant Actuel disponible	Transferts	Montant actualisé
20	020	Dépenses imprévues	8 000.00	- 8 000.00	0.00
21	2184 ope 104	Mobilier	1 445.18	2 034.82	3 480.00
	2183 ope 104	Matériel de bureau et informatique	13 148,85	5 965.18	19 114.03

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par madame le Maire.

2022-11-10 : Convention cadre de partenariat entre l'école primaire et la bibliothèque municipale (rapporteur Annie BARBIER)

Madame Annie BARBIER expose à l'assemblée,

L'animation lecture menée en partenariat avec les écoles maternelle et élémentaire de Frontonas est destinée à créer une motivation incitant les enfants à aller vers les livres et à les lire. Les interventions réalisées par l'agent en charge de l'animation se font dans le cadre du programme scolaire.

La bibliothèque municipale a établi, en lien avec les directrices des écoles maternelle et élémentaire, une convention de partenariat qui formalise le contenu des activités de lecture destinées aux élèves.

Cette convention, jointe à la présente délibération, a pour objectif de déterminer le rôle des enseignants et des intervenants ainsi que les modalités de fonctionnement. La durée de cette dernière est d'un an renouvelable par tacite reconduction.

➤ **Adopté à l'unanimité**

2022-11-11 : Délibération portant autorisation de désherbage de la bibliothèque municipale (rapporteur le Maire)

Madame le Maire expose à l'assemblée,

La bibliothèque municipale possède des documents qui sont la propriété de la commune et inscrits à son inventaire. Pour que les collections proposées au public restent attractives et répondent au besoin de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier dénommé désherbage.

Le but de ce désherbage est bien de faire de la place pour réactualiser le fond par les achats annuels et de mettre ainsi en valeur les nouvelles collections. Cette action se pratique régulièrement tous les 3 ou 4 ans avec le service de lecture publique pour faire vivre et dynamiser le fond de la bibliothèque. Le dernier a eu lieu en 2019.

Ce tri s'opère selon les critères ci-dessous :

- L'état physique du document,
- Le nombre d'exemplaires,
- La date d'édition,
- Le nombre d'années écoulées sans prêt,
- Le niveau intellectuel, la valeur littéraire ou documentaire,
- La qualité des informations (contenu périmé, obsolète)
- L'existence ou non de documents de substitution.

Selon leur état, les documents éliminés du fonds de la bibliothèque pourront :

- Etre jetés à la déchèterie
- Donnés à autre organisme ou une association
- Vendus

Dans le cas d'une vente, le conseil municipal précise que les sommes récoltées seront reversées à la bibliothèque ou au Centre Communal d'Action Sociale.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

A la suite de chaque opération, un état sera transmis au Conseil municipal par la responsable de la bibliothèque précisant le nombre de documents éliminés et leur destination. Ces données seront incluses dans le rapport d'activité annuel de la bibliothèque.

Cette opérant devant être effectuée régulièrement au cours de l'année, cette délibération a une validité permanente.

Le Conseil municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité, décide :

- ✚ **D'AUTORISER la responsable de la bibliothèque à procéder au désherbage de la bibliothèque, à la sortie des documents de l'inventaire et à leur suppression de la base bibliographique informatisée ou du cahier d'inventaire.**
- ✚ **D'AUTORISER la responsable de la bibliothèque à procéder à la suppression des fiches,**
- ✚ **D'AUTORISER madame le Maire ou son représentant à procéder en cas d'élimination d'une partie du fonds de la bibliothèque à :**
 - **Jeter les documents à la déchèterie,**
 - **Donner les documents à un autre organisme ou association,**
 - **Vendre les documents**
- ✚ **D'AUTORISER madame le Maire ou son représentant en cas de vente à récolter les sommes au profit de la bibliothèque ou du Centre Communal d'Action Sociale.**

Informations et questions diverses

Repas de Noël élus/personnel le vendredi 16 décembre au Château St Julien
Retour sur les résultats du téléthon : 14 249,78 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 19H45

La Secrétaire,
Anne-Marie SIBUT

Le Maire,
Annick MERLE